

COMMUNE DE THIERVILLE-SUR-MEUSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15/09/2010

Le Quinze Septembre Deux mille dix,
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire,

Département
de la Meuse

—
Arrondissement
de VERDUN

—
Canton de CHARNY

DELIBERATION

N° 2010.09.4781

OBJET :

Enseignement

**Transports
à la piscine
« Aquadrome »
de VERDUN**

**Tarif
2010/2011**

Le Maire certifie :

- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **16/09/2010**
- Que la convocation du Conseil avait été faite le : **09/09/2010**
- Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

**LE MAIRE
C. ANTION**

**Sous-Préfecture
de VERDUN
reçu le :**

PRESENTS : M. ANTION Claude – ~~M. BARAUD Jean-Louis~~ – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT Gérald~~ – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – ~~Mme DEVOILLE Joëlle~~ – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY-DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – ~~M. LEFETZ Eric~~ – M. RAJIN Michel – ~~Mme RANGEARD Martine~~.

POUVOIRS : M. BARAUD Jean-Louis à Mme CHAMPESME Jocelyne – M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – Mme DEVOILLE Joëlle à Mme DUPUIS Claudine – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine – Mme LECLERCQ Josiane à Mme CHAMPENOIS Claude – M. LEFETZ Eric à M. CHAZAL Raphaël – Mme RANGEARD Martine à M. BERNARD Jean-François – Mme HENRY-DAVID Sophie à M. GAVARD Jacky.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETARE : M. CHAZAL Raphaël (Art. L 2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Vu la délibération N° 84.11.1270 du 31 Novembre 1984 et les suivantes relatives à la prise en charge du transport à la piscine de VERDUN des élèves des groupes scolaires de la Ville.

Vu la proposition des Rapides de la Meuse pour la reconduction de la prestation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 20 voix pour,

- reconduit sa décision quant au service piscine accordé aux élèves des groupes primaires et maternelles de la Ville pour l'année 2010 – 2011 et dans les mêmes conditions.
- accepte le prix du voyage fixé à **55,00 euros T.T.C.** pour l'année 2010 – 2011 par les Rapides de la Meuse.
- dit que les crédits sont inscrits en suffisance au Budget de la Ville – Article 6247.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

COMMUNE DE THIERVILLE-SUR-MEUSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15/09/2010

Le Quinze Septembre Deux mille dix,
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire,

Département
de la Meuse

—
Arrondissement
de VERDUN

—
Canton de CHARNY

DELIBERATION

N° 2010.09.4782

OBJET :

**CIMETIERE
HUMAIN**

**Reprise
d'une concession
centenaire**

**Cimetière B
N° 137 – Rangée 1**

Le Maire certifie :

- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **16/09/2010**
- Que la convocation du Conseil avait été faite le : **09/09/2010**
- Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

**LE MAIRE
C. ANTION**

PRESENTS : M. ANTION Claude – ~~M. BARAUD Jean-Louis~~ – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT Gérald~~ – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – ~~Mme DEVOILLE Joëlle~~ – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY-DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – ~~M. LEFETZ Eric~~ – M. RAJIN Michel – ~~Mme RANGEARD Martine~~.

POUVOIRS : M. BARAUD Jean-Louis à Mme CHAMPESME Jocelyne – M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – Mme DEVOILLE Joëlle à Mme DUPUIS Claudine – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine – Mme LECLERCQ Josiane à Mme CHAMPENOIS Claude – M. LEFETZ Eric à M. CHAZAL Raphaël – Mme RANGEARD Martine à M. BERNARD Jean-François – Mme HENRY-DAVID Sophie à M. GAVARD Jacky.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETARE : M. CHAZAL Raphaël (Art. L 2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui demande au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur la reprise, par la Commune, d'une concession centenaire dans le cimetière communal N° B abandonnée par la famille qui ne peut en assurer la restauration.
- de l'autoriser à vendre pour de nouvelles inhumations la concession en état d'abandon.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 20 voix pour,

- émet un avis favorable à la reprise au nom de la Commune de la concession centenaire en état d'abandon :

<u>CONCESSION</u>	<u>FAMILLE</u>
<u>CENTENAIRE</u>	
N° 137 – Rangée N° 1	RENARD Marcel - LELORRAIN Julienne

- autorise le Maire à la vendre pour de nouvelles inhumations.
- autorise le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

**Sous-Préfecture
de VERDUN
reçu le :**

COMMUNE DE THIERVILLE-SUR-MEUSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15/09/2010

Le Quinze Septembre Deux mille dix,
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire,

Département
de la Meuse

—
Arrondissement
de VERDUN

—
Canton de CHARNY

DELIBERATION

N° 2010.09.4783

OBJET :

**Subvention
exceptionnelle
à A.L.T.
(ARTS LOISIRS
THIERVILLE)**

PRESENTS : M. ANTION Claude – ~~M. BARAUD Jean-Louis~~ – Mme BARGE Christine –
~~M. BEAUCOURT Gérald~~ – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie –
~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne –
M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – ~~Mme DEVOILLE Joëlle~~ – Mme DUPUIS Claudine –
M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY-DAVID Sophie~~ –
~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – ~~M. LEFETZ Eric~~ – M. RAJIN Michel –
~~Mme RANGEARD Martine.~~

POUVOIRS : M. BARAUD Jean-Louis à Mme CHAMPESME Jocelyne – M. BEAUCOURT Gérald à
M. ANTION Claude – Mme DEVOILLE Joëlle à Mme DUPUIS Claudine – M. LE BRAS Pierre à
Mme BARGE Christine – Mme LECLERCQ Josiane à Mme CHAMPENOIS Claude – M. LEFETZ Eric à
M. CHAZAL Raphaël – Mme RANGEARD Martine à M. BERNARD Jean-François – Mme HENRY-
DAVID Sophie à M. GAVARD Jacky.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETARE : M. CHAZAL Raphaël (Art. L 2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire certifie :

- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **16/09/2010**
- Que la convocation du Conseil avait été faite le : **09/09/2010**
- Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

**LE MAIRE
C. ANTION**

Madame Jocelyne CHAMPESME, 2^{ème} Adjoint et Présidente de l'Association A.L.T. (Arts Loisirs Thierville), concernée par cette question, quitte la salle :

Le Maire expose à l'Assemblée que l'Association ART LOISIRS THIERVILLE a acheté un percolateur de 15 litres pour un montant de 251,16 €TTC pour le compte de la Mairie.

Considérant que ce percolateur sera utilisé lors des différentes cérémonies organisées par la Ville.

Il propose d'octroyer une subvention exceptionnelle à A.L.T. de **251,16 €** correspondant au remboursement du matériel acheté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 18 voix pour,

- décide d'octroyer à **A.L.T. (Arts Loisirs Thierville) :**

- une subvention exceptionnelle de **251,16 euros** correspondant au remboursement du percolateur acheté par A.L.T. (Arts Loisirs Thierville).

- décide de virer la somme de 251,16 € de l'Article 60632 (Acquisition de matériels) vers l'Article 6574 (Subventions).

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

**Sous-Préfecture
de VERDUN
reçu le :**

COMMUNE DE THIERVILLE-SUR-MEUSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15/09/2010

Le Quinze Septembre Deux mille dix,
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire,

Département
de la Meuse

—
Arrondissement
de VERDUN

—
Canton de CHARNY

DELIBERATION

N° 2010.09.4784

OBJET :

AFFOUAGES

2010/2011

Tarif

Le Maire certifie :

- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **16/09/2010**
- Que la convocation du Conseil avait été faite le : **09/09/2010**
- Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

LE MAIRE
C. ANTION

PRESENTS : M. ANTION Claude – ~~M. BARAUD Jean-Louis~~ – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT Gérald~~ – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – ~~Mme DEVOILLE Joëlle~~ – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY-DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – ~~M. LEFETZ Eric~~ – M. RAJIN Michel – ~~Mme RANGEARD Martine~~.

POUVOIRS : M. BARAUD Jean-Louis à Mme CHAMPESME Jocelyne – M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – Mme DEVOILLE Joëlle à Mme DUPUIS Claudine – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine – Mme LECLERCQ Josiane à Mme CHAMPENOIS Claude – M. LEFETZ Eric à M. CHAZAL Raphaël – Mme RANGEARD Martine à M. BERNARD Jean-François – Mme HENRY-DAVID Sophie à M. GAVARD Jacky.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETARE : M. CHAZAL Raphaël (Art. L 2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Vu la délibération N° 2009.07.4650 en date du 08 Juillet 2009 fixant les conditions d'attribution et le tarif des affouages pour 2009 – 2010.

Considérant que de nouveaux affouages pourront être délivrés dans l'hiver 2010 – 2011 et qu'il convient de procéder aux inscriptions des affouagistes dès que possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 20 voix pour,

- reconduit la délivrance des affouages pour 2010 – 2011 et en fixe les conditions suivantes :

- paiement d'un **forfait équivalent à 5 stères** payable à l'attribution des lots lors de chaque nouvelle distribution d'affouages. Ce forfait restera, sauf cas de force majeure (décès de l'affouagiste, incapacité suite à accident ou longue maladie, mutation hors du département), acquis à la Ville si les affouages ne sont pas réalisés dans les délais impartis ou inférieurs à 5 stères. Il sera pris en compte pour tout stérage supérieur, l'attributaire payant ainsi le stérage réel fait.
- fixe le **forfait à 32,50 euros**, lequel restera en vigueur jusqu'à nouvelle décision du Conseil.
- fixe à **6,50 euros le stère supplémentaire** de bois donné en affouages à partir de la nouvelle délivrance.
- dit que l'attribution du bois aux affouagistes se fera, sous la responsabilité des trois **garants** désignés ci-après :

- **M. Jean-Louis DEVOILLE**
- **M. Michel RAJIN**
- **M. Garry BURTEAUX**

Délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Sous-Préfecture
de VERDUN
reçu le :

COMMUNE DE THIERVILLE-SUR-MEUSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15/09/2010

Le Quinze Septembre Deux mille dix,
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire,

Département
de la Meuse

—
Arrondissement
de VERDUN

—
Canton de CHARNY

DELIBERATION

N° 2010.09.4785

OBJET :

Rue de la Chaume

**Desserte en eau
potable d'un terrain
situé en Zone N
au P.L.U.**

PRESENTS : M. ANTION Claude – ~~M. BARAUD Jean-Louis~~ – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT Gérald~~ – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – ~~Mme DEVOILLE Joëlle~~ – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY-DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – ~~M. LEFETZ Eric~~ – M. RAJIN Michel – ~~Mme RANGEARD Martine~~.

POUVOIRS : M. BARAUD Jean-Louis à Mme CHAMPESME Jocelyne – M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – Mme DEVOILLE Joëlle à Mme DUPUIS Claudine – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine – Mme LECLERCQ Josiane à Mme CHAMPENOIS Claude – M. LEFETZ Eric à M. CHAZAL Raphaël – Mme RANGEARD Martine à M. BERNARD Jean-François – Mme HENRY-DAVID Sophie à M. GAVARD Jacky.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (Art. L 2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire certifie :

- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **16/09/2010**
- Que la convocation du Conseil avait été faite le : **09/09/2010**
- Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

LE MAIRE
C. ANTION

Le Maire expose à l'Assemblée que :

- Monsieur WEISS Martial, demeurant 1 rue Emile ZOLA à VERDUN, s'est rendu acquéreur de la parcelle cadastrée ZI N° 2, lieu dit «Les Magdelaines » d'une superficie de 18 a 60 ca.
- Le terrain acquis par M. WEISS était, préalablement à l'acquisition, déjà desservi en électricité. Depuis son acquisition, M. WEISS a procédé à l'aménagement de son terrain en une plate-forme plate, remblayée en cailloux.
- Par courrier en date de 02 Août 2010, M. WEISS demande à effectuer des travaux pour le raccordement en eau potable de son terrain classé Zone N au P.L.U.
- Ces travaux, totalement à sa charge, consisteront en :
 - une tranchée en bordure du chemin rural communal (côté gauche en montant) afin de passer un tuyau et rebouchage de la tranchée.
- Le branchement en eau potable ne sera réalisable que lorsque nos travaux d'adduction du champ aquifère de BRAS-SUR-MEUSE seront réalisés.

Il demande au Conseil de se prononcer sur la demande faite le 02 Août 2010 par Monsieur WEISS Martial.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 20 voix pour,

- **émet un avis défavorable** à la demande de Monsieur WEISS Martial pour le raccordement en eau potable de son terrain cadastré ZI N° 2 – lieu dit « Les Magdelaines ».

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

**Sous-Préfecture
de VERDUN
reçu le :**

COMMUNE DE THIERVILLE-SUR-MEUSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15/09/2010

Le Quinze Septembre Deux mille dix,
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire,

Département
de la Meuse

—
Arrondissement
de VERDUN

—
Canton de CHARNY

DELIBERATION

N° 2010.09.4786

OBJET :

**Location du droit
de chasse dans la
forêt communale**

**Bail à louer
du 07/03/2003
avec l'Arquebusier
Thiervillois**

Avenant N°1

Le Maire certifie :

- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **16/09/2010**
- Que la convocation du Conseil avait été faite le : **09/09/2010**
- Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

LE MAIRE
C. ANTION

**Sous-Préfecture
de VERDUN
reçu le :**

PRESENTS : M. ANTION Claude – ~~M. BARAUD Jean-Louis~~ – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT Gérald~~ – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – ~~Mme DEVOILLE Joëlle~~ – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY-DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – ~~M. LEFETZ Eric~~ – M. RAJIN Michel – ~~Mme RANGEARD Martine~~.

POUVOIRS : M. BARAUD Jean-Louis à Mme CHAMPESME Jocelyne – M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – Mme DEVOILLE Joëlle à Mme DUPUIS Claudine – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine – Mme LECLERCQ Josiane à Mme CHAMPENOIS Claude – M. LEFETZ Eric à M. CHAZAL Raphaël – Mme RANGEARD Martine à M. BERNARD Jean-François – Mme HENRY-DAVID Sophie à M. GAVARD Jacky.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETARE : M. CHAZAL Raphaël (Art. L 2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire expose à l'Assemblée que :

- La parcelle cadastrée A N° 4 d'une contenance de 4 ha 09 a 95 ca sise territoire de BELLERAY, propriété de la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE faisait partie de l'action de chasse de l'A.C.C.A. de BELLERAY (Arrêtés préfectoraux des 1^{er}/02/1980 et 10/06/1980).
- La Ville de THIERVILLE, par délibération du 21 Novembre 2007 a demandé le retrait de cette parcelle (A N° 4) du territoire soumis à l'action de chasse de l'A.C.C.A. de BELLERAY.

Vu l'Arrêté préfectoral N° 2010-0163 en date du 22 Juillet 2010 rattachant, à la forêt communale de THIERVILLE, la parcelle A N° 4.

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de modifier, par avenant, le bail consenti le 07 Avril 2003, passé entre la Ville de THIERVILLE et l'Association l'Arquebusier Thiervillois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 20 voix pour,

- dit que la parcelle cadastrée A 4 d'une surface de 4 ha 09 a 95 ca, rattachée à la forêt communale de THIERVILLE, sera soumise à l'action de l'Arquebusier Thiervillois.
- autorise le Maire à passer un avenant N° 1 au bail de chasse en date du 07 Avril 2003 avec l'Association l'Arquebusier Thiervillois.
- dit que cet avenant N° 1 a pour objet la modification de la surface du droit de chasse qui est ainsi portée de 256 ha 84 a 84 ca à 260 ha 94 a 79 ca.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

COMMUNE DE THIERVILLE-SUR-MEUSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15/09/2010

Le Quinze Septembre Deux mille dix,
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire,

Département
de la Meuse

—
Arrondissement
de VERDUN

—
Canton de CHARNY

DELIBERATION

N° 2010.09.4787

OBJET :

**Exonération
de la Taxe Locale
d'Equipeement
pour organismes
H.L.M.**

PRESENTS : M. ANTION Claude – ~~M. BARAUD Jean-Louis~~ – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT Gérald~~ – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – ~~Mme DEVOILLE Joëlle~~ – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY-DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – ~~M. LEFETZ Eric~~ – M. RAJIN Michel – ~~Mme RANGEARD Martine~~.

POUVOIRS : M. BARAUD Jean-Louis à Mme CHAMPESME Jocelyne – M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – Mme DEVOILLE Joëlle à Mme DUPUIS Claudine – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine – Mme LECLERCQ Josiane à Mme CHAMPENOIS Claude – M. LEFETZ Eric à M. CHAZAL Raphaël – Mme RANGEARD Martine à M. BERNARD Jean-François – Mme HENRY-DAVID Sophie à M. GAVARD Jacky.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETARE : M. CHAZAL Raphaël (Art. L 2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire certifie :

- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **16/09/2010**
- Que la convocation du Conseil avait été faite le : **09/09/2010**
- Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

**LE MAIRE
C. ANTION**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Taxe Locale d'Equipeement a été instaurée sur le territoire communal par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Février 1969 et que par délibération en date du 07 Juin 1979, la T.L.E. a été fixée à 2 % avec effet au 1^{er} Janvier 1980.

Il précise que le Code Général des Impôts et notamment son article 1585 C § II, alinéa 1^{er}, prévoit la possibilité, pour la Commune, de renoncer à percevoir, en tout ou partie, la T.L.E. sur les locaux à usage d'habitation édifés pour leur compte ou à titre de prestataires de services par les organismes mentionnés à l'article L 411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation et par les sociétés d'économie mixte définies par la loi N° 83-597 du 07 Juillet 1983 modifiée par le titre II du livre V de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales et par les articles L 2253-2 et L 2542-28 du Code précité ou celles à capitaux publics majoritaires réalisant des locaux à usage d'habitation principale financés au titre V du livre III du Code de la Construction et de l'Habitation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter cette exonération à compter du 1^{er} Octobre 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 18 voix pour et 2 abstentions,

- adopte l'exonération prévue à l'article 1585 C § II du Code Général des Impôts concernant la Taxe Locale d'Equipeement, pour les organismes construisant les logements sociaux à loyers modérés sur le territoire communal.
- dit que cette exonération sera effective à compter du 1^{er} Octobre 2010.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

**Sous-Préfecture
de VERDUN
reçu le :**

COMMUNE DE THIERVILLE-SUR-MEUSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15/09/2010

Le Quinze Septembre Deux mille dix,
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire,

Département
de la Meuse

—
Arrondissement
de VERDUN

—
Canton de CHARNY

DELIBERATION

N° 2010.09.4788

OBJET :

**Acquisition
d'une parcelle
de terrain cadastrée**

**AV N° 409
« Pusieu »
28 a 80 ca**

Le Maire certifie :

- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **16/09/2010**
- Que la convocation du Conseil avait été faite le : **09/09/2010**
- Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

**LE MAIRE
C. ANTION**

**Sous-Préfecture
de VERDUN
reçu le :**

PRESENTS : M. ANTION Claude – ~~M. BARAUD Jean-Louis~~ – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT Géraud~~ – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – ~~Mme DEVOILLE Joëlle~~ – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY-DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – ~~M. LEFETZ Eric~~ – M. RAJIN Michel – ~~Mme RANGEARD Martine~~.

POUVOIRS : M. BARAUD Jean-Louis à Mme CHAMPESME Jocelyne – M. BEAUCOURT Géraud à M. ANTION Claude – Mme DEVOILLE Joëlle à Mme DUPUIS Claudine – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine – Mme LECLERCQ Josiane à Mme CHAMPENOIS Claude – M. LEFETZ Eric à M. CHAZAL Raphaël – Mme RANGEARD Martine à M. BERNARD Jean-François – Mme HENRY-DAVID Sophie à M. GAVARD Jacky.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETARE : M. CHAZAL Raphaël (Art. L 2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire expose à l'Assemblée que :

- La parcelle AV N° 409, lieu dit « Pusieu », d'une contenance de 28 a 80 ca appartient au Centre Hospitalier de VERDUN.
- Cette parcelle est située en Zone 2 AU au P.L.U. intercommunal. Elle se situe derrière les Casernes GRIBEAUVAL et NIEL dans un secteur qui sera à urbaniser dans la continuité de la requalification des Casernes NIEL.
- Le Centre Hospitalier de VERDUN sollicité, a, par courrier en date du 1^{er} Juillet 2010, fait connaître son intention de céder cette parcelle à la Ville de THIERVILLE pour un prix de cession de 5 000 € hors frais de notaire.

Il demande au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur cette acquisition envisagée,
- de désigner le Notaire chargé de rédiger l'acte d'acquisition,
- de l'autoriser à signer tous documents nécessaires et relatifs à cette acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 20 voix pour,

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée :

- **AV N° 409 – lieu-dit « Pusieu » - d'une contenance de 28 ares 80 centiares**

au prix proposé par le Centre Hospitalier de VERDUN – BP 20713 – 55107 VERDUN Cedex, soit **5 000 € hors « frais de Notaire ».**

- dit que le Notaire chargé de la rédaction de l'acte d'acquisition sera le Notaire du Centre Hospitalier de VERDUN.
- autorise le Maire à signer l'acte notarié et tous documents y afférents.
- dit que le crédit nécessaire est inscrit en suffisance au Budget de la Ville – Article 2118 – Prog. 173.

Délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

COMMUNE DE THIERVILLE-SUR-MEUSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15/09/2010

Le Quinze Septembre Deux mille dix,
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire,

Département
de la Meuse

—
Arrondissement
de VERDUN

—
Canton de CHARNY

DELIBERATION

N° 2010.09.4789

OBJET :

Parc Animalier

**Le Ranch
de Margot**

Convention

PRESENTS : M. ANTION Claude – ~~M. BARAUD Jean-Louis~~ – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT Gérald~~ – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – ~~Mme DEVOILLE Joëlle~~ – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY-DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – ~~M. LEFETZ Eric~~ – M. RAJIN Michel – ~~Mme RANGEARD Martine~~.

POUVOIRS : M. BARAUD Jean-Louis à Mme CHAMPESME Jocelyne – M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – Mme DEVOILLE Joëlle à Mme DUPUIS Claudine – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine – Mme LECLERCQ Josiane à Mme CHAMPENOIS Claude – M. LEFETZ Eric à M. CHAZAL Raphaël – Mme RANGEARD Martine à M. BERNARD Jean-François – Mme HENRY-DAVID Sophie à M. GAVARD Jacky.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (Art. L 2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire certifie :

- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **16/09/2010**
- Que la convocation du Conseil avait été faite le : **09/09/2010**
- Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

LE MAIRE
C. ANTION

Le Maire expose à l'Assemblée que :

- Par convention en date du 10 Octobre 2009 et avenants des 30 Octobre 2009 et 06 Mai 2010, la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE a mis à disposition de l'Association « Le Ranch de Margot » des biens mobiliers et immobiliers.
- L'objectif fixé, à savoir le réaménagement et la réouverture du Parc au printemps 2010 (Avril puis Juin) n'a pas été atteint malgré les engagements pris par l'Association et les moyens mis à sa disposition par la Ville (subventions) compte tenu de l'état d'abandon dont celui-ci faisait l'objet au 30 Septembre 2009.
- Plusieurs visites des élus sur le site et plusieurs courriers adressés à la Présidente de l'Association ont rappelé les attentes de la Ville de THIERVILLE quant à la réouverture et au réaménagement du Parc.
- Force est de constater que l'état et la situation du Parc, ne permettent pas, aujourd'hui, d'envisager de date quant à sa réouverture.

Aussi, il demande au Conseil de se prononcer sur la reconduction ou non de la convention au 1^{er} Octobre 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 20 voix pour,

- **émet un avis défavorable** à la reconduction de la convention de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers au 1^{er} Octobre 2010 passée avec l'Association « Le Ranch de Margot ».

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Sous-Préfecture
de VERDUN
reçu le :

COMMUNE DE THIERVILLE-SUR-MEUSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15/09/2010

**Le Quinze Septembre Deux mille dix,
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire,**

Département
de la Meuse

—
Arrondissement
de VERDUN

—
Canton de CHARNY

DELIBERATION

N° 2010.09.4790

OBJET :

**Commerce
Ambulant**
(crêpes, gaufres,
croque-monsieur...)

**Stationnement Place
Eugène GOUBET**

Arrêté-Convention

**Autorisation
d'occuper
le Domaine Public**

Le Maire certifie :

- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **16/09/2010**
- Que la convocation du Conseil avait été faite le : **09/09/2010**
- Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

LE MAIRE
C. ANTION

PRESENTS : M. ANTION Claude – ~~M. BARAUD Jean-Louis~~ – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT Gérald~~ – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – ~~Mme DEVOILLE Joëlle~~ – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY-DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – ~~M. LEFETZ Eric~~ – M. RAJIN Michel – ~~Mme RANGEARD Martine~~.

POUVOIRS : M. BARAUD Jean-Louis à Mme CHAMPESME Jocelyne – M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – Mme DEVOILLE Joëlle à Mme DUPUIS Claudine – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine – Mme LECLERCQ Josiane à Mme CHAMPENOIS Claude – M. LEFETZ Eric à M. CHAZAL Raphaël – Mme RANGEARD Martine à M. BERNARD Jean-François – Mme HENRY-DAVID Sophie à M. GAVARD Jacky.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETARE : M. CHAZAL Raphaël (Art. L 2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire expose à l'Assemblée que :

Par courrier en date du 27 Juillet 2010, Monsieur MORET Stéphane, demeurant 31 rue des Cheminots à THIERVILLE sollicite une autorisation de stationnement sur le territoire de la Commune de THIERVILLE pour commercialiser des crêpes, churos, gaufres, croque-monsieur ainsi que des boissons non alcoolisées à l'aide d'un chalet en bois monté sur remorque spécialement aménagée pour ce type d'activité.

Le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur cette demande et d'en fixer le droit de place.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 20 voix pour,

- **autorise le stationnement une fois par semaine hormis les Vendredis, Samedis et Dimanches**, sur le territoire de la Commune de THIERVILLE – **Place Eugène GOUBET** – de **Monsieur Stéphane MORET** – domicilié 31 rue des Cheminots à 55840 THIERVILLE – afin qu'il puisse commercialiser des crêpes, churos, gaufres, croque-monsieur ainsi que des boissons non alcoolisées à l'aide d'un chalet en bois monté sur remorque spécialement aménagé pour ce type d'activité.

- **fixe le droit de place à 65 € par trimestre**, somme qui sera payée à l'avance, dans les premiers jours du trimestre concerné et acquis à la Ville pour tout trimestre commencé.

- **dit que ce droit prendra effet au 1^{er} Octobre 2010 et jusqu'au 31 Décembre 2010**. Ce droit pourra être revu, adapté ou supprimé à la demande de l'une ou l'autre des parties ou à la demande de la Ville si besoin impératif le nécessitait (gêne sur la place, travaux, non respect des engagements, etc...).

- **dit qu'une convention sera établie à compter du 1^{er} Octobre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2010 et autorise le Maire à la signer**. Le jour de stationnement ainsi que les horaires seront mentionnés sur la convention. Sur présentation d'une lettre du commerçant, cette convention sera renouvelable tous les 6 mois et pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties dans le délai de 1 mois.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

**Sous-Préfecture
de VERDUN**
reçu le :

COMMUNE DE THIERVILLE-SUR-MEUSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15/09/2010

Le Quinze Septembre Deux mille dix,
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire,

Département
de la Meuse

—
Arrondissement
de VERDUN

—
Canton de CHARNY

DELIBERATION

N° 2010.09.4791

OBJET :

Association Locale

**HAND BALL
VERDUN-
THIERVILLE-
BELLEVILLE**

**Subvention
pour 2010**

Le Maire certifie :

- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **16/09/2010**
- Que la convocation du Conseil avait été faite le : **09/09/2010**
- Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

LE MAIRE
C. ANTION

PRESENTS : M. ANTION Claude – ~~M. BARAUD Jean-Louis~~ – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT Gérald~~ – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – ~~Mme DEVOILLE Joëlle~~ – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY-DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – ~~M. LEFETZ Eric~~ – M. RAJIN Michel – ~~Mme RANGEARD Martine~~.

POUVOIRS : M. BARAUD Jean-Louis à Mme CHAMPESME Jocelyne – M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – Mme DEVOILLE Joëlle à Mme DUPUIS Claudine – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine – Mme LECLERCQ Josiane à Mme CHAMPENOIS Claude – M. LEFETZ Eric à M. CHAZAL Raphaël – Mme RANGEARD Martine à M. BERNARD Jean-François – Mme HENRY-DAVID Sophie à M. GAVARD Jacky.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETARE : M. CHAZAL Raphaël (Art. L 2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Vu la demande de subvention et le dossier déposé par l'Association HAND BALL VERDUN – THIERVILLE – BELLEVILLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 18 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

- octroie une subvention d'un montant de **210 €** à l'Association **HAND BALL VERDUN – THIERVILLE - BELLEVILLE**.
- dit que le crédit nécessaire est inscrit en suffisance à l'Article 6574 du Budget 2010 de la Ville.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

**Sous-Préfecture
de VERDUN
reçu le :**

COMMUNE DE THIERVILLE-SUR-MEUSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15/09/2010

Le Quinze Septembre Deux mille dix,
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire,

Département
de la Meuse

—
Arrondissement
de VERDUN

—
Canton de CHARNY

DELIBERATION

N° 2010.09.4792

OBJET :

**Association
QUAD
THIERVILLE**

**Non
renouvellement
de la Convention
de mise à
disposition**

PRESENTS : M. ANTION Claude – ~~M. BARAUD Jean-Louis~~ – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT Gérald~~ – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – ~~Mme DEVOILLE Joëlle~~ – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY-DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – ~~M. LEFETZ Eric~~ – M. RAJIN Michel – ~~Mme RANGEARD Martine~~.

POUVOIRS : M. BARAUD Jean-Louis à Mme CHAMPESME Jocelyne – M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – Mme DEVOILLE Joëlle à Mme DUPUIS Claudine – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine – Mme LECLERCQ Josiane à Mme CHAMPENOIS Claude – M. LEFETZ Eric à M. CHAZAL Raphaël – Mme RANGEARD Martine à M. BERNARD Jean-François – Mme HENRY-DAVID Sophie à M. GAVARD Jacky.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (Art. L 2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire certifie :

- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **16/09/2010**
- Que la convocation du Conseil avait été faite le : **09/09/2010**
- Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

**LE MAIRE
C. ANTION**

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

- que l'Association Quad dispose, par convention établi le 10 Mai 2007 d'une partie de la parcelle de terrain communal cadastrée ZE N° 69 situé à proximité du Cimetière Animalier.

Considérant que depuis deux ans, l'Association Quad ne fonctionne plus et que le Président déclaré n'est plus joignable.

Considérant que la convention est arrivée à son terme, il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur son renouvellement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 20 voix pour,

- décide de ne pas renouveler la convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle de terrain communal cadastrée ZE N° 69 à l'Association Quad.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

**Sous-Préfecture
de VERDUN
reçu le :**

COMMUNE DE THIERVILLE-SUR-MEUSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15/09/2010

Le Quinze Septembre Deux mille dix,
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire,

Département
de la Meuse

—
Arrondissement
de VERDUN

—
Canton de CHARNY

DELIBERATION

N° 2010.09.4793

OBJET :

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DE VERDUN**

RETRAIT

Le Maire certifie :

- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **16/09/2010**
- Que la convocation du Conseil avait été faite le : **09/09/2010**
- Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

LE MAIRE
C. ANTION

**Sous-Préfecture
de VERDUN
reçu le :**

PRESENTS : M. ANTION Claude – ~~M. BARAUD Jean-Louis~~ – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT Gérald~~ – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – ~~Mme DEVOILLE Joëlle~~ – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY-DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – ~~M. LEFETZ Eric~~ – M. RAJIN Michel – ~~Mme RANGEARD Martine~~.

POUVOIRS : M. BARAUD Jean-Louis à Mme CHAMPESME Jocelyne – M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – Mme DEVOILLE Joëlle à Mme DUPUIS Claudine – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine – Mme LECLERCQ Josiane à Mme CHAMPENOIS Claude – M. LEFETZ Eric à M. CHAZAL Raphaël – Mme RANGEARD Martine à M. BERNARD Jean-François – Mme HENRY-DAVID Sophie à M. GAVARD Jacky.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETARE : M. CHAZAL Raphaël (Art. L 2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle que la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE adhère à la CODECOM de VERDUN depuis le 1^{er} Janvier 2002. Auparavant, elle adhérait à la Communauté de Communes du Verdunois, structure dissoute au 31 Décembre 2001 et reconstituée en plusieurs CODECOM dont celle de VERDUN.

Considérant que les statuts de la CODECOM de VERDUN laissent peu de possibilité de gestion aux autres Communes que celle de VERDUN par le fait qu'à elle seule, elle possède la moitié des sièges du Conseil de Communauté avec voix prépondérante du Président qui est par ailleurs Maire de VERDUN.

Considérant les difficultés de collaboration entre élus, les projets étant soumis à l'Assemblée lors des réunions officielles, ce qui ne permet pas les échanges souhaités.

Considérant que par délibérations N° 2002.11.3607 en date du 25 Novembre 2002 et N° 2006.07.4148 du 06 Juillet 2006, le Conseil Municipal a sollicité son retrait de la CODECOM de VERDUN.

Considérant qu'à ce jour, la situation n'évolue pas, bien au contraire.

Considérant que par dérogation aux dispositions de droit commun, une Commune peut être autorisée par le Préfet à se retirer d'une CODECOM pour adhérer à un autre E.P.C.I. à fiscalité propre et dont le Conseil Communautaire accepterait la demande d'adhésion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 20 voix pour,

- sollicite de Madame le Préfet de la Meuse son **retrait de la CODECOM de VERDUN** à la date du **31 Décembre 2010** et demande son **rattachement à la CODECOM de CHARNY-SUR-MEUSE** à compter du **1^{er} Janvier 2011** afin de préserver au mieux les intérêts de la Commune de THIERVILLE.

- dit qu'un dossier de retrait motivé a été déposé le 30 Juin 2010 par la Ville de THIERVILLE à la Préfecture de la Meuse.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION